

COMMUNE DE FOREST
Collège des Bourgmestre et des
Echevins
Rue du Curé, 2
B – 1190 BRUXELLES

Vos réf. : PU25699 (corr. M. Luis Masse)
Nos réf. : AVL/KD/FRT-2.127/s.567
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Messieurs,

Objet : FOREST. Rue Rodenbach, 26.
Construction d'un étage de logements à la place d'un étage technique (régularisation).
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS

En réponse à votre lettre du 4 mars 2015, sous référence, reçue le 4 mars, nous vous informons que votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance du 18 mars 2015.

La demande concerne un immeuble à appartements situé dans la zone de protection et en face de l'école communale n°4 classée, sise rue Rodenbach 37-39. Elle vise à régulariser une infraction qui date de la construction en 1969 : le cinquième étage était indiqué comme étage technique dans la demande de permis mais ce sont finalement deux appartements en retrait qui ont été construits. Un recours en 1970 autorise partiellement ce dernier étage, sous condition de respecter un recul de 4 m sur l'alignement ainsi qu'un recul de 3 m sur le front de bâtisse arrière. Le recul sur le front de bâtisse arrière n'a pas été réalisé ; il s'agit de l'objet de la demande.

La CRMS n'émet pas de remarques quant au volume à régulariser car il n'a pas d'impact sur l'école classée. Elle estime que la demande relève davantage d'un examen urbanistique que patrimonial. S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : - S.P.R.B. – D.M.S. : Mme M. Muret ;
- S.P.R.B. – D.U. : Mme V. Henry.